



Comment va se passer mon congé maternité ?

En résumé

- 1) Je formule une demande auprès de DRH avec un certificat médical comportant la date d'accouchement prévue
- 2) Je reçois une décision de congé maternité
- 3) À partir du **3e mois de grossesse**, je peux bénéficier d'une **facilité horaire** dans la limite maximale d'une heure
- 4) Après la naissance, j'envoie à DRH l'**acte de naissance** + formulaire « avis de changement de situation individuelle »
- 5) Durant mon congé, je perçois ma **rémunération intégrale** et cotise pour la retraite
- 6) Je **ne perds pas de RTT**
- 7) Je bénéficie d'une **autorisation d'absence pour naissance d'une durée de 3 jours ouvrables** qui doivent être pris dans une période de 15 jours autour de la naissance

Durée du congé maternité

- pour le **1er/2e enfant** : **16 semaines** (6 avant accouchement + 10 après)
- pour les mères de **2 enfants au moins** : **26 semaines** (8 avant + 18 après)
- pour une grossesse gémellaire : 34 semaines (12 après + 22 après)
- pour des triplés ou plus : 46 semaines (24 après + 22 après)

Ce qui change pendant le congé

- **Rémunération et carrière :**
 - Fonctionnaires / Ouvriers d'État : **plein traitement** assimilé à de l'activité pour carrière/retraite
 - Contractuelles :
 - < 6 mois d'ancienneté : indemnités journalières Sécu
 - ≥ 6 mois : maintien de rémunération
- Temps partiel : **réintégration à temps plein** pendant le congé assimilé à de l'activité
- Facilité horaire dans la limite maximale d'une heure à partir du 3e mois de grossesse

Pour plus d'infos, je consulte Qualios.

Version : nov. 2025

J'ai une question ? Une proposition d'amélioration ? CGT.syndicat@cnmss.fr

